

## **A propos du webinaire organisé par l'ADEUS**

### **Consacré au développement économique dans la crise**

#### **Le 07 juillet 2020**

*Ce séminaire, réalisé en visio-conférence, a permis à Fabien Monnier (ADEUS) de présenter les grands effets de la crise sur l'économie du Grand Est, de ses départements et zones d'emploi. Cet exposé a été suivi par celui de Sébastien Leduc (ADIRA) qui a fait état de la manière dont les entreprises se sont organisées pour faire face à la crise. Les échanges ont ensuite permis de faire ressortir les tendances et réflexions en cours concernant l'avenir.*

#### **1. Les impacts de la crise de la COVID**

**Toutes les statistiques disponibles montrent que les secteurs ont été différemment touchés.** Certains, comme les commerces et services à la personne ont été fermés administrativement. D'autres, comme les sites industriels, notamment dans l'automobile et les sites de fabrication d'équipements ont souvent anticipé et, par protection et sous la pression des salariés, ont préféré fermer le temps de se réorganiser. D'autres activités en revanche ont moins été touchées, à l'instar de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des services financiers, des services médicaux et sociaux...

**En moyenne, l'Alsace a été plus touchée que le reste de la France.** Pour cause, il y a moins d'agriculture et d'agroalimentaire, plus d'industrie et de services. Le Haut-Rhin, avec d'importants sites automobiles est clairement identifié comme fortement touché par la crise.

**Les premiers effets se mesurent en termes de chômage** qui croît fortement et surtout dans le Haut-Rhin, malgré les mesures gouvernementales. Cela s'explique par une forte part de travailleurs transfrontaliers, un fort poids de l'intérim et par le fait que de nombreux contrats courts n'ont pas été renouvelés.

#### **2. La dynamique de la crise**

**Dès le mois de mars, l'arrêt des activités a été brutal.** Contraintes par décision administrative ou par le biais des effets domino : quand un donneur d'ordres cesse ses activités, les sous-traitants sont contraints de suivre le mouvement. **Cependant, les entreprises se sont montrées réactives** en adoptant des modalités de travail partiel, en recourant quand nécessaire aux prêts garantis par l'Etat et en mettant massivement leurs salariés en télétravail. Pour réamorcer leur activité, elles ont été contraintes de se réorganiser avec des passages en plusieurs équipes pour éviter qu'un trop grand nombre de personnes se côtoie, des décalages d'équipes pour éviter qu'elles se croisent...

L'ADIRA note que **deux éléments ont joué un rôle clef** :

- un climat social serein favorise l'adaptabilité des entreprises ;
- les relations entre entreprises, les réseaux, qui ont permis des échanges de bonnes pratiques et d'information entre entreprises sur les méthodes à adopter, les dispositifs etc.



### 3. Quel avenir ?

**Faire des prévisions s'avère difficile, tant les données manquent.** Ainsi les données URSSAF sont livrées avec 90 jours de retard. Chaque organisme producteur de données (les organismes consulaires par exemple) garde ses données et l'Etat ne souhaite pas que les DIRECCTE diffusent de l'information locale... Toute « prévision » bute sur le fait qu'au mieux nous ne pouvons réaliser que des transpositions de données nationales. De ce point de vue, une réflexion mériterait d'être menée sur l'information nécessaire au suivi de la situation et surtout à la prise de décision. Comment, par exemple, préparer un budget communal ou intercommunal, sans aucun élément d'information sur les niveaux d'activités (donc de valeur ajoutée), d'effectifs (donc de versement transport)...

Néanmoins un point est particulièrement préoccupant. Les prévisions d'embauches de Pôle emploi pour l'année 2020 étaient concentrées dans des secteurs fortement touchés par la crise. Le volume d'offres d'emplois devrait donc être nettement moindre que prévu.

**Au plan structurel, la crise a obligé les entreprises à s'adapter,** ce qui aura sans doute des conséquences à plus long terme. Par exemple, les salariés ont pris goût au télétravail et demandent à ce que cette possibilité leur reste ouverte. Les entreprises fortement réticentes au télétravail l'ont généralisé à l'ensemble de leurs employés. Les résultats sont là, ce qui a crédibilisé cette « nouvelle » forme de travail. Certaines s'interrogent donc sur l'intérêt de passer des accords collectifs, sur la rédaction de charte de télétravail pour le pérenniser. Sachant que pour de nombreux et surtout nombreuses télétravailleuses, l'expérience de conciliation vie professionnelle/vie familiale a été difficile, il est probable que si le télétravail perdure, il fera la place aux lieux prévus à cet effet (centres de co-working). Une réflexion devrait donc être menée sur le nombre et la localisations de ces centres.

**Des réflexions sont également en cours concernant les chaînes de valeur** (chaines d'approvisionnement et logistiques). Pour l'instant, peu de changements sont observés. La Chine a continué de fournir pendant la crise, contrairement à certains fournisseurs européens. Les prix offerts par les pays asiatiques leur sont favorables. Pour faire fabriquer en France ou en Europe, il faudrait que ces fournisseurs soient très compétitifs, donc à haut niveau d'automatisation, donc peu employeurs... Il n'y aura donc pas, très probablement, de relocalisations massives d'activités.

Cependant, cela n'exclut pas **une réflexion en cours dans certaines entreprises sur la diversification des sources d'approvisionnement** et certaines entreprises souhaitent plus et mieux utiliser les compétences locales. Ce qui suppose une montée en compétences des sous-traitants et des petites entreprises susceptibles de produire de nouveaux biens et services. Cela ne peut s'envisager qu'au sein de réseaux locaux d'entreprises qui favorisent leur inter-connaissance et facilitent l'émergence de projets de collaboration.

L'une des pistes peut être **la réalisation de « toiles économiques »** qui permettent de mieux connaître les interactions entre entreprises. Mais ces méthodologies sont très chronophages. Elles demandent des moyens humains importants et que les entreprises acceptent d'actualiser leurs données concernant leurs échanges entre elles et l'extérieur... Une autre piste serait, en amont, de **développer les réseaux d'entreprises sur les territoires** pour que les entreprises connaissent les savoir-faire des uns et des autres, développent des relations de confiance et puissent ainsi envisager de coopérer.

Le Bloc Notes de l'Agence, édité et imprimé par :  
**L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne**  
33 avenue de Colmar, 68 200 Mulhouse  
[www.aurm.org](http://www.aurm.org)

**Rédaction** : Didier Taverne

**Date** : Juillet 2020

*Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte*